

SEANCE DU 09 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mourens, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe PORTEJOIE.

Étaient présents : BEHAGHEL Hubert, DUBOURG Jean-Luc, GOURD Allain, COLLE Amélie, FLORY Rémi, LIMOUZIN Jérôme, MODET Denis, MODET Fabienne, PORTEJOIE Philippe, VIDEAU Amandine.

Était excusé : LASSALLETTE Sébastien.

Mme Amélie COLLE est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte avec l'adoption à l'unanimité du précédent procès-verbal.

Ordre du jour

1. Vote du budget primitif 2021	1
2. Vote des taxes locales	3
3. Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2021	3
4. Travaux aménagement de la mairie	3
5. Travaux de voirie	4
6. Elections départementales et régionales : organisation des scrutins des 13 et 20 juin 2021	4
7. Questions diverses	4

1. Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Myriam Duffaut qui annonce, article par article, le projet du budget primitif 2021 qui s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement :	753.462,84 €
- Dépenses et recettes d'investissement :	386.252,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	753 462,84 €	753 462,84 €
Section d'investissement	226 950,00 €	328 052,71 €
Reste à réaliser investissement	26 300,00 €	58 200,00 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	133 002,71 €	
TOTAL	1 139 715,55 €	1 139 715,55 €

Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants (T.T.C.) :

- Eclairage extérieur - salle des fêtes 1 800,00 €
- Aménagement sécuritaire entre la mairie et le groupe scolaire 17 000,00 €
- Programme DSIL : renouvellement de la chaudière Logement 9 le Bourg 15 000,00 €
- Aménagement de la Mairie 55 000,00 €
- Fabrication/pose d'un portail au Cimetière du bas 5 000,00 €
- Travaux de voirie 30 000,00 €
- Eclairage extérieur et trottoirs - Eglise 8 000,00 €
- Acquisition d'un tracteur (remplacement) 67 700,00 €
- Acquisition d'une rotobroyeuse (remplacement) 11 760,00 €

Les principales recettes et subventions d'investissements prévues sont :

- Le F.C.T.V.A. (récupération de la T.V.A. sur les travaux effectués en 2020) : 34 848,00 €
- Le versement des soldes des subventions allouées pour les travaux de l'Eglise 2^{ème} tranche :
 - Département : 15 450,00 €
 - DRAC (Bâtiments de France) : 24 938,00 €
 - Région : 17 812,00 €
- La taxe d'aménagement : 2 500,00 €
- Le F.D.A.E.C. (Fonds Départemental d'Aide à l'Equipeement des Communes) : 10 602,00 €

Les subventions aux associations arrêtées et validées en 2021 par le Conseil Municipal sont les suivantes :

Subventions aux associations 2021	
Mandataire aide à domicile AMAD de Martres	190,00 €
CCAC anciens d'Algérie	50,00 €
Foyer du CES Robert Barrière de Sauveterre de Gne	100,00 €
Association La Renardière de Mourens (Chasse)	500,00 €
TOTAL	840.00 €

Les points ci-dessous sont précisés :

- Les contributions syndicales versées et notamment la participation au SIRP du Haut Benauge connaît une augmentation de 25% en 2021 : 70 396,00 € en 2020 - 98 361,00 € en 2021 ;
- Les dotations sont du même ordre de grandeur que celles de l'an dernier ;
- En ce qui concerne les dépenses d'investissement, celles-ci s'élèvent à 386 252,71 € pour 2021. Le déficit d'investissement est de 133 002,71 €.

2. Vote des taxes locales

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, il est prévu que la taxe départementale (17,46%) soit fusionnée à la taxe communale du foncier bâti afin de compenser la perte de recette. La taxe sur le foncier bâti s'élèvera ainsi à 35,16 %.

Le produit attendu en 2021 est de 107 552,22 €.

Une compensation supplémentaire de 9 684,00 € versée par l'Etat est prévue car le produit attendu après la réforme est inférieur au produit attendu en 2020.

De plus, 4 008,00 € d'allocations compensatrices TH et TF seront perçues en 2021 sur les résidences secondaires.

Au total, le produit perçu en 2021 s'élèvera à 121 244,22 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des taxes foncières ; ils sont maintenus comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.16 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.83 %

3. Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes 2021

Monsieur le Maire fait part aux membres présents des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Département de la Gironde pour l'année 2021. Le montant alloué en 2021 est de 10 602,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de solliciter le FDAEC pour l'acquisition d'un tracteur et fixe le plan de financement H.T. comme suit :

- L'acquisition : 56 400,00 €
- Reprise du New Holland : 16 000,00 €
- Subvention : 10 602,00 €
- Autofinancement : 29 798,00 €

4. Travaux aménagement de la mairie

Les travaux doivent commencer la dernière semaine d'avril par la pose de la porte du futur bureau du SIRP afin de permettre un accès sécurisé à la mairie pendant la période de travaux. Les conseillers municipaux se donnent rendez-vous le samedi 17 avril 2021 pour casser la marche existante et couler une rampe d'accès. Il est prévu également la pose de la porte entre la salle d'attente et le couloir. Puis viendront le démontage du chauffage, l'intervention du peintre, de l'électricien et du chauffagiste.

Des plaques de placo hydrofuges ont été posées dans la pièce de l'étage.

5. Travaux de voirie

Suite à la réunion de la commission Voirie à la Communautés des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, la commune de Mourens s'est vu octroyer une enveloppe de 37 015,50 €. Considérant que le total de la voirie communale représente 18 333 m ; le montant attribué est 2,02 €/m.

6. Elections départementales et régionales : organisation des scrutins des 13 et 20 juin 2021

Les 13 et 20 juin auront lieu les élections départementales et régionales (les dates de ces élections ont depuis été décalées au 20 et 27 juin).

L'organisation de ces deux scrutins nécessitent la nomination d'électeurs pour tenir les bureaux de vote : deux personnes et deux suppléants devront être désignés.

7. Questions diverses

- Participation financière - SIVU du Réolais : la commune n'est pas adhérente à ce syndicat qui assure le transport d'élèves vers les établissements scolaires de la Réole et de Sauveterre de Guyenne mais verse une participation annuelle en fonction du nombre d'élèves transportés qui est de 20,00 € par élève. Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention actant les faits ci-dessus ; cette année 8 enfants utilisent ce ramassage pour se rendre au Lycée de secteur La Réole.
- SIRS du collège de Sauveterre : la question s'est posée de l'avenir du syndicat. Le transport scolaire relevant de la compétence de la Région, la question du maintien du syndicat se pose. Monsieur le Maire propose d'adresser à Monsieur le Président du SIRS un courrier exprimant le souhait de la commune de Mourens de maintenir le syndicat afin de conserver le lien et un interlocuteur entre les usagers et la Région. L'instauration d'un seul référent ne semble pas suffisante pour gérer l'ensemble des dossiers à traiter.
- Le SEMOCTOM initie un dispositif de recyclage des masques à mettre en place dans les lieux publics. Le coût est de 300,00 €.
- Un dégât des eaux a été déclaré dans le logement communal du Bourg.